

# PROCÉDURE RÉINSCRIPTION

## PLANNING RÉINSCRIPTION

Pour l'année 2024-2025, les inscriptions administratives se feront uniquement en ligne suivant le planning ci-dessous :

TYPE ADMISSION	1ÈRE DATE D'INSCRIPTION	2NDE DATE D'INSCRIPTION
RÉINSCRIPTION	Jusqu'au 17/07/2024	Période dérogatoire sur demande

## RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE SCOLARITÉ

	Étudiant.e domicilié.e dans la Métropole de Rouen-Normandie ou de la ville du Havre 76600 / 76620	Étudiant.e domicilié.e hors de la Métropole de Rouen Normandie ou de la ville du Havre
Étudiant.e non boursier.ère	500 euros*	590 euros*
Étudiant.e boursier.ère	438 euros*	438 euros*

\*Possibilité de payer avec un paiement échelonné. Les prélèvements sont automatiquement programmés par le logiciel de paie avec un mois de décalage.

*Exemples : si le premier versement de la moitié des frais est réalisé le 2 juin, le solde sera prélevé automatiquement le 2 juillet. Si le premier versement de la moitié des frais est réalisé le 2 juillet, le solde sera prélevé automatiquement le 2 août.*

## MODALITÉS DES INSCRIPTIONS

Veillez respecter les étapes d'inscription décrites ci-après :

### I - La CVEC : obligatoire avant l'inscription en ligne

Avant de vous inscrire à l'ESADHaR vous devez obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC d'un montant de 103€ en 2024/25. La CVEC concerne tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Attention : Si votre dossier de demande de bourse au CROUS n'est pas à jour et déposé le 31 mai, vous devrez régler la CVEC, qui vous sera remboursée lorsque votre dossier aura été traité par le CROUS.

[www.cvec.etudiant.gouv.fr](http://www.cvec.etudiant.gouv.fr)

### Comment obtenir son attestation ?

- Connectez-vous ou créez un compte sur *MesServices.Etudiant.gouv.fr* - Indiquez votre ville d'études.
- Acquitez-vous de votre CVEC par paiement ou exonération.
- Obtenez votre attestation à présenter à votre établissement lors de votre inscription.

*Attention ! Même si vous êtes exonéré vous devez suivre la même démarche.*

## II -Inscription à l'ESADHaR sur la plateforme Taïga

### Débuter l'inscription année 2024-2025

*Si au cours de la procédure vous n'avez pas coché les bonnes cases, vous avez la possibilité de cliquer sur [effacer et recommencer] en bas de la page, qui vous ramènera à la première étape.*

### 1. RECUEIL DES JUSTIFICATIFS

Dans PERSONNEL → FICHIERS PERSONNELS

Veillez déposer les documents suivants :

- **Attestation CVEC** (Fichier nommé : nom\_prenom.CVEC)
- **Pour les étudiants boursiers, l'avis de bourse conditionnel 2024/2025.** Dans le cas où vous ne l'auriez pas encore reçu, si vous étiez boursier de l'enseignement supérieur, vous devez alors fournir **la notification définitive de bourse 2023/2024.** (Fichier nommé : nom\_prenom.BOURSE) -

### 2. COMPLÉTER L'ONGLET « INSCRIPTION EN LIGNE »

ANNÉE 2024-2025 → INSCRIPTION EN LIGNE

#### Attestation CVEC

Le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 a mis en place une contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Son montant est de 103 euros. Son paiement est un préalable à votre réinscription administrative. Il fait ensuite l'objet d'une attestation. Même si votre situation (boursier...) vous exonère du paiement de cette contribution, vous devez obtenir une attestation d'exonération sur le site du paiement en ligne.

Pour l'acquitter, vous devez vous connecter sur le site suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

*Et saisir dans TAIGA votre numéro d'attestation CVEC valide.*

### RECUEIL DES JUSTIFICATIFS

PERSONNEL → FICHIERS PERSONNELS

Veillez déposer les documents suivants :

- **1 photo d'identité** (format JPEG Obligatoirement max 300ko) : nom\_prenom\_PHOTO  
fichier nommé photo-identite.prenom\_nom
- **1 copie de la carte nationale d'identité/passeport** : nom\_prenom.ID
- **Étudiants étrangers - copie carte de séjour et passeport** : nom\_prenom.SEJOUR,  
nom\_prenom.PASSEPORT
- **Justificatif de logement** : nom\_prenom.LOGEMENT
- **Attestation sécurité sociale** : nom\_prenom.SECU
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** : nom\_prenom.ASSURANCE
- **Un RIB impérativement à votre nom** : nom\_prenom.RIB
- Pour les étudiants boursiers, **l'avis de bourse conditionnel 2024/2025**. Dans le cas où vous ne l'auriez pas encore reçu, si vous étiez boursier de l'enseignement supérieur, vous devez alors fournir **la notification définitive de bourse 2023/2024**.  
nom\_prenom.BOURSE
- **Doc A - contrat de prêt d'atelier** complété
- **Doc C - Formulaire travail et/ou handicap** complété + justificatifs (contrat, notification MDPH...)
- **Charte informatique** complétée (vous la trouverez en téléchargement sur le site en dessous de la procédure)

### 3. PAIEMENT EN LIGNE

La dernière étape de la validation est le paiement de votre inscription. Vous devrez payer en ligne vos frais d'inscription.

Il est possible de payer avec un paiement échelonné en 2 fois.

Les inscriptions sont définitives uniquement après l'acquittement total des frais de scolarité.

Veillez valider les montants d'inscriptions suivant votre situation et veuillez vérifier et corriger si besoin les informations du porteur de la carte Bancaire (pour les vérifications 3D Secure v2) avant de procéder au paiement en ligne.

En cas de difficulté veuillez contacter :

Campus de Rouen - Emmanuelle Daché : [emmanuelle.dache@esadhar.fr](mailto:emmanuelle.dache@esadhar.fr)

Campus du Havre : [lh.pedagogie@esadhar.fr](mailto:lh.pedagogie@esadhar.fr)

À la suite de l'inscription administrative, il est maintenant possible de procéder à l'inscription pédagogique. C'est le secrétariat pédagogique qui s'en chargera.

**Soyez attentif à bien respecter chaque étape : les inscriptions incomplètes ne pourront être finalisées, elles entraîneront un retard dans la validation des dossiers et l'impossibilité d'éditer un certificat de scolarité.**

**CONTRAT DE PRÊT D'UN ESPACE ATELIER  
ANNÉE 2024 -2025**

Nom : ..... Prénom : .....

Année d'étude : 1 2 3 4 5 (entourer l'année d'intégration)

**Je m'engage à :**

Maintenir l'atelier en bon état durant ma scolarité  
Ne pas fumer dans l'atelier  
Ne pas apporter de substances alcoolisées ou interdites  
Ne pas boire ni café ni autres boissons, ne pas manger dans les ateliers, la cafétéria est prévue à cet effet  
Respecter le travail des agents et des étudiants  
Indiquer à l'équipe logistique tout changement d'atelier, en cours d'année  
**Vider mon atelier et casier de mes affaires avant la date indiquée par l'équipe logistique.**  
**Passée cette date, l'ESADHAR disposera de celles-ci (dons, destruction...)**

En outre, je m'engage à rendre les locaux à la demande de l'administration en fin d'année dans le même état qu'en début d'année. Dans le cas contraire, j'effectuerais les travaux de remise en état de mon atelier.

En cas de dégradation des ateliers, vous devrez solliciter votre assurance responsabilité civile.

---

**CONTRAT DE PRÊT DU MATÉRIEL DE L'ÉCOLE ET D'OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE // ACHATS MATERIAUX****Je m'engage à :**

Vérifier le bon fonctionnement du matériel et l'état des livres que j'emprunte.  
(Sans cette vérification, aucun recours ne sera possible).  
Rendre matériels/livres propres, sans traces de colle (acétone) et dans leur conditionnement d'origine.  
Rendre le matériels/livres en temps et en heure.

**En cas de non-retour du matériel/livres, l'école se réserve le droit d'émettre un titre de recette de la valeur du bien.**

Je m'engage à régler le montant des matériaux achetés dans les Ateliers (Photocopie, bois, métal, terre, impressions photos...) auprès du secrétariat pédagogique, dans le cas contraire, un titre de recette sera émis.

Je soussigné(e) ....., étudiant(e) en.....année, déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution et d'utilisation des ateliers, ainsi que des règles de prêt de matériels et de livres, des achats de matériels dans les ateliers.

Je m'engage à les respecter et, en cas de leur non-observation, je prends acte du droit de l'administration de prendre les sanctions à mon encontre.

Rouen, le ..... 2024

Signature de l'étudiant

Visa de l'école

## CONSIGNES D'UTILISATION DES ATELIERS DES ÉTUDIANTS

L'utilisation des bombes de peintures aérosol est interdite en dehors de la cabine de peinture réservée à cet usage.

L'utilisation du plâtre et de la terre est interdite en dehors de l'Atelier dédié à cet usage.

(Merci de vous adresser au responsable de cet Atelier)

Le ..... / 2024

Signature de l'étudiant



Année universitaire : .....

Nom : .....

Prénom(s): .....

COORDONNÉES

Téléphone : .....

Email perso : .....

INFORMATION(S) PARTICULIERE(S)

Étudiant.e salarié.e

Si Salarié.e :

Nom de l'entreprise :  
.....

Lieu de travail :  
.....

Tel : .....

Jours de travail :  
.....

Horaire de travail :  
.....

**Important : Joindre un certificat de votre employeur ou votre contrat de travail.**

Étudiant.e en situation de handicap

Étudiant.e engagé.e dans un double cursus

Étudiant.e entrepreneur.euse

Étudiant.e ayant charge de famille

Autre(s) situation(s) : .....

**Merci de transmettre des documents attestant de votre situation au secrétariat pédagogique.**

**Pour les demandes d'aménagement d'examen et/ou de cursus :**

Les étudiant.e.s qui, pour des raisons spécifiques et justifiées, ne peuvent pas suivre leur cursus dans les mêmes conditions, que les autres étudiant.es, doivent en aviser l'ESADHaR au moment de leur Inscription ou réinscription dans l'établissement.

La possibilité d'aménagements spécifiques pour le bon déroulement de leur cursus sera alors étudiée, au cas par cas, par la direction de l'établissement, en concertation avec l'équipe pédagogique. Pour les étudiant.e.s ayant des problèmes de santé, des troubles dys et/ou étant en situation de handicap, cette demande s'accompagne d'attestation médicale ou administrative.